

**Institut Français
de Recherche Scientifique
pour le Développement en Coopération
ORSTOM**

**Réseau de Recherche
International pour la
Résistance à la Sécheresse
3
R S**

**PROGRAMME DE RECHERCHE
EN VUE DE LA MISE EN
VALEUR DES BAS-FONDS
AU SAHEL**

**Projet Yatenga - Burkina Faso
Contrat CEE TS 2A 0216 M**

**Etude sociologique d'un
aménagement hydro-agricole
à Gurga - Bidi - Nord Yatenga**

**Centre ORSTOM
01 BP 182
Ouagadougou
Burkina Faso**

**P. Moity
Mai 1991**

ETUDE SOCIOLOGIQUE D'UN AMENAGEMENT HYDRO-AGRICOLE A GURGA. (BIDI ; NORD-YATENGA ; BURKINA FASO)

INTRODUCTION

"...un rôle particulier revient à la connaissance. Dans la mesure même, en effet, où ce n'est pas tant la rigueur des principes, la rationalité du modèle proposé ou la pureté des intentions qui commandent les résultats d'une action et d'une réforme, mais l'impact de celle-ci sur les mécanismes de jeux, les construits d'action collective existants, il devient urgent de connaître ces construits et les pratiques et comportements réels qu'ils recouvrent afin d'en comprendre le rôle et la signification dans l'ensemble social et d'en mesurer la force de résistance et les capacités d'évolution."¹

Les aménagements hydro-agricoles suscitent depuis quelques années différents travaux scientifiques pluridisciplinaires, parallèles à une abondante littérature d'experts, de consultants et d'intervenants divers dans le développement du Burkina Faso. Le stockage et la gestion des eaux souterraines et de surface mobilisent l'attention des agriculteurs et de tous les acteurs engagés d'une manière ou d'une autre dans une problématique de développement.

1. M. CROZIER, E. FRIEDBERG : L'acteur et le système ; éd. du Seuil ; coll. Politique ; 1977 ; p.31.

Les aménagements hydro-agricoles créés entre 1986 et 1988 dans le village de Bidi² et précisément dans le quartier de Gurga s'intègrent totalement dans ce cadre général. Ils sont le fruit d'une collaboration étroite entre le monde de la recherche et celui du développement. Aux évaluations préalables à tout chantier ont succédé deux études spécifiques effectuées par un ethnologue et un agronome en 1986.³

Notre contribution en 1989 se définit par conséquent comme un exposé complémentaire, d'un point de vue ethnologique, des faits significatifs pour comprendre les différentes stratégies qui s'expriment au sein d'un groupe d'agriculteurs directement concernés par l'aménagement hydro-agricole du bas-fond qui longe leur espace d'habitation.

Les enquêtes effectuées entre Avril et Septembre 1989, en collaboration avec Moussa OUEDRAOGO⁴, ont été conçues de manière à comprendre les logiques sociales qui s'expriment autour de la réalisation de deux aménagements hydro-agricoles. Nous avons pour cela choisi d'axer notre analyse autour de trois indicateurs : la définition socio-économique des usagers actuels, les modes d'accès au parcellaire nouvellement défini, enfin les attentes et motivations paysannes vis à vis de la zone aménagée en parcelles de riziculture⁵.

A la suite de B. MARTINELLI, nous restituons là, à notre tour, la perception (en un temps *t*) des usagers rencontrés, en "partant du principe que l'on distingue toujours mal les effets indirects d'une action et que ce qu'un groupe donne, alors, à voir de lui-même est le produit de stratégies et de compromis."⁶ Ce sont ces stratégies et compromis que nous avons tenté de retrouver en croisant aux discours recueillis, des faits sociaux observés et quelques documents (parcellaires nominatifs effectués en Juin 1988). Toutefois cette ambition ne va pas dans le sens d'une recherche de la "transparence" sociale absolue⁷.

2. Situé dans la Province du Yatenga, et dépendant de la préfecture de Kumbri.

3. Voir MARTINELLI, B ; SERPANTIE, G : Deux points de vue sur la confrontation des paysans aux aménageurs dans le Yatenga. Communication au Séminaire CIRAD : Aménagements hydro-agricoles et systèmes de production. Rhonéo ORSTOM, 51p.

4. alors technicien au Centre ORSTOM de Ouagadougou.

5. On aurait pu, sans doute, en choisir d'autres pour appréhender ces logiques paysannes : pratiques agraires dans le bas fond, pratiques d'arrosage, mode de gestion des inégalités d'accès à l'eau,... Il s'agit ici d'un choix méthodologique posé au départ.

6. B. MARTINELLI : op. cit. p.39.

7. Malgré tous les recoupements d'informations que nous avons effectués, il est certain qu'aussi bien les intervenants extérieurs qui ont participé à ces aménagements, que les agriculteurs eux-mêmes, ne trouveront pas dans ce travail tous les éléments de la réalité qu'ils perçoivent eux-mêmes.

Il nous faut, plus modestement, à travers un corpus de discours recueillis pendant une période relativement courte, restituer l'organisation d'un groupe⁸, dont les acteurs se démarquent les uns des autres par des intérêts souvent divergents dans le processus de transformation du bas-fond.

Nous n'avons pas été sollicités pour mettre à jour des facteurs conditionnant l'exécution ou le succès du projet d'aménagement lui-même⁹. L'intervention ethnologique concrétise ici la volonté des différents chercheurs ayant soutenu le projet de suivre précisément l'évolution des modes d'appropriation de l'aménagement hydro-agricole, considéré comme une situation technologique novatrice, porteuse d'opportunités nouvelles pour les habitants de Gurga et plus largement de Bidi.

Signalons enfin que l'ethnologue ou le sociologue ne sont en aucun cas habilités à "mesurer" la pertinence d'un aménagement (plus largement d'un projet de développement), son efficacité ou sa durée. Ils ne le sont pas non plus pour évaluer l'intervention à travers le type de relations et d'actions entreprises pour la réalisation du projet.

8. Celle-ci est révélatrice de la complexité d'un système de cultures : la riziculture de bas fond ne se définit pas seulement en termes agronomiques ou hydrologiques ; elle se présente aussi, dans le même temps, comme un enjeu social fondamental, tant pour les agriculteurs que pour les différents intervenants extérieurs.

9. qui a vu le jour en 1985.

ELEMENTS DE METHODE

L'enquête ethnologique s'est déroulée pendant environ 6 mois, par passages successifs dans le quartier concerné, autour du bas-fond aménagé, puis dans les quartiers avoisinant ayant un intérêt particulier à l'aménagement. Après un premier recensement une série de questionnaires fut présentée à tous les individus se déclarant bénéficiaires, en 1989, d'une parcelle dans une des parties aménagées du bas-fond.

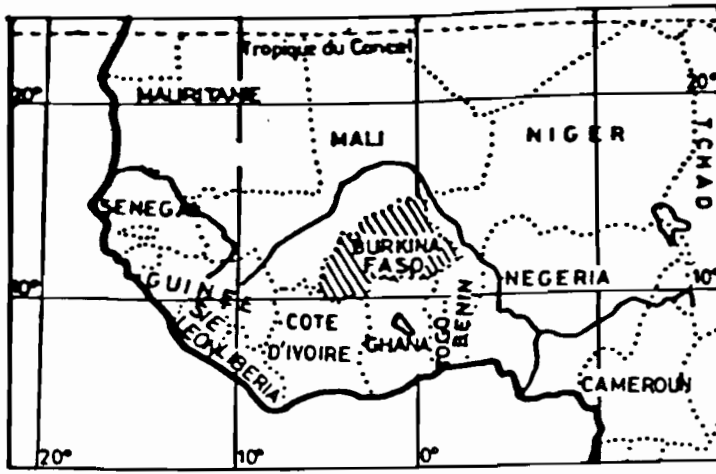
Cette démarche permet par la suite de motiver des séries d'entretiens avec les usagers, de découvrir de nouveaux bénéficiaires occultés lors du premier recensement, d'envisager la complexité de certaines situations individuelles,

Les réunions auxquelles nous avons été acceptés furent intégralement enregistrées puis retranscrites, et ont ainsi formé le troisième volet de notre corpus de données.

Le temps que consacre l'ethnologue à l'écoute et au recueil de réactions ou d'attitudes spécifiques¹⁰ est une caractéristique de sa discipline. Tout en favorisant des relations de confiance entre les interlocuteurs, cette méthode permet par la suite de confronter les réponses (parfois stéréotypées) aux questionnaires, à des séries d'indicateurs sociaux ou à des extraits de discours informels (réactions, opinions, livrées presque "par hasard"¹¹).

10. partagées par plusieurs individus d'un groupe,

11. encore serait-il intéressant de douter de la notion de "hasard" pour justifier certaines révélations orales dans une situation qui met face à face un agriculteur de Gurga et un représentant -que nous sommes malgré tout- des intervenants dans l'aménagement du bas-fond..



L'AFRIQUE DE L' OUEST

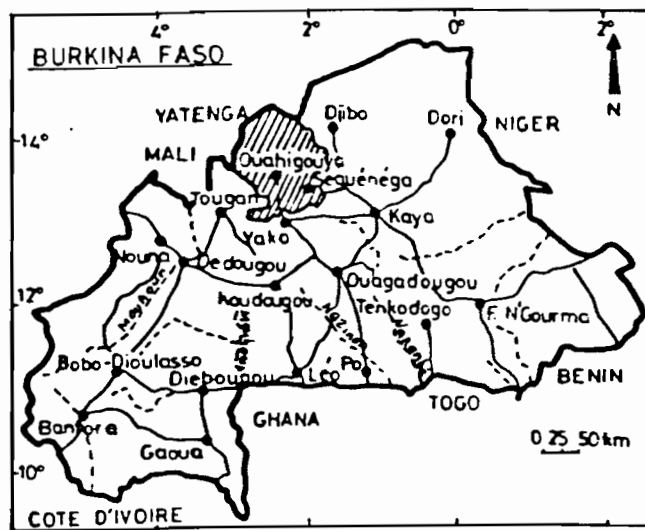
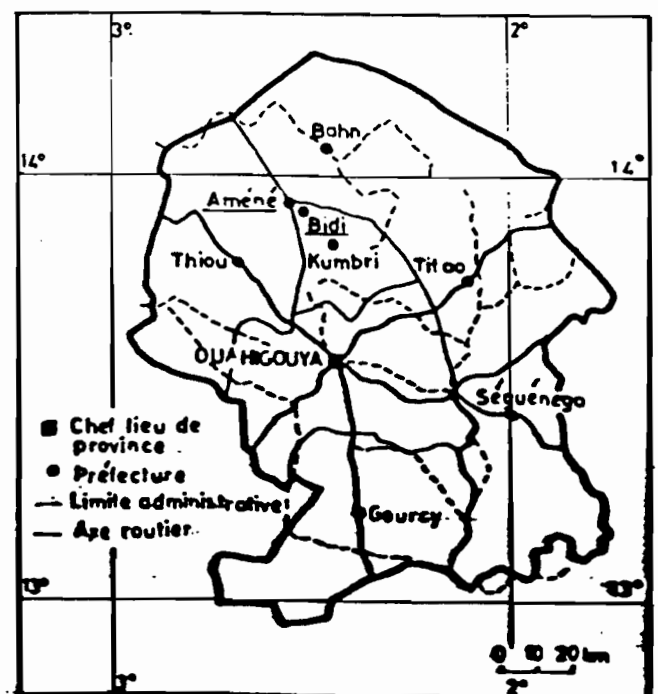


Fig. 1: CARTES DE SITUATION



PROVINCE DU YATENGA

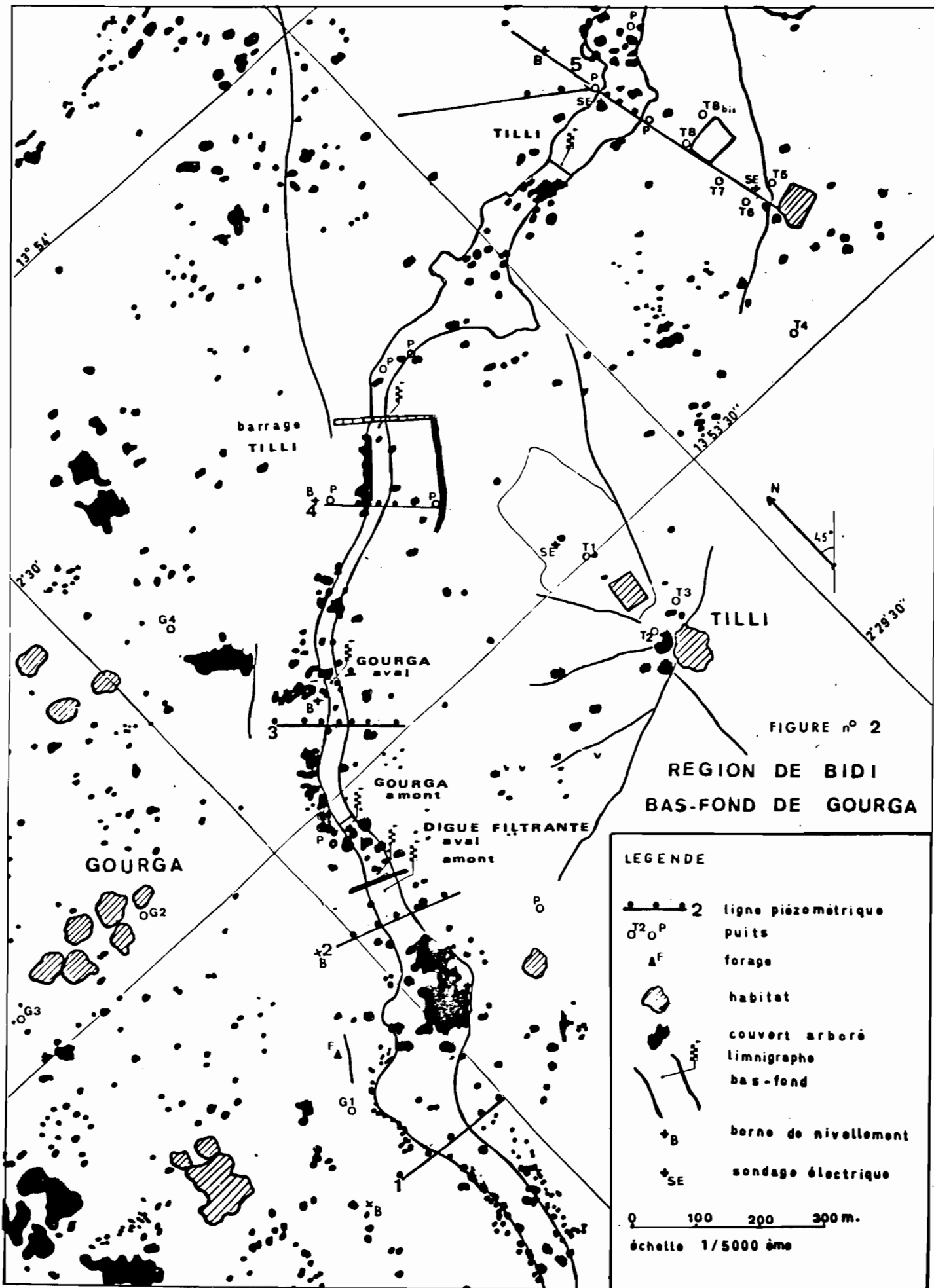


FIGURE n° 2
 REGION DE BIDI
 BAS-FOND DE GOURGA

LEGENDE

- 2 ligne piézométrique
- puits
- forage
- habitat
- couvert arboré
- limnigraphe
- bas-fond
- borne de nivellement
- sondage électrique

0 100 200 300 m.
 échelle 1/5000 ème

UN QUARTIER DE BIDI, UN PROJET

1. GURGA :

Compte tenu des articles déjà disponibles traitant du village de Bidi et plus particulièrement de Gurga¹², il n'est pas nécessaire ici de présenter le contexte agro-climatique et sociologique du village. Nous rappellerons simplement quelques unes des principales caractéristiques du quartier de Gurga et du projet d'aménagement hydro-agricole pour le bas-fond qui le longe.

Gurga constitue ce qu'on peut appeler un "quartier pluri-cellulaire"¹³ à Bidi. Il est en effet formé de trois grands groupes résidentiels¹⁴ spatialement bien distincts les uns des autres, et différenciés par leurs origines géographiques et socio-économiques. C'est aussi l'un des quartiers les plus récents dans le village, puisque fondé dans les années 30, à l'initiative de familles en quête d'eau et de terres nouvelles à défricher. Enfin, malgré la présence du bas-fond c'est aujourd'hui l'un des quartiers de Bidi qui connaît le plus de problèmes en matière d'approvisionnement en eau¹⁵.

En 1985, le recensement national de la population compte :

- à **Ipala** (qui regroupe les membres du lignage fondateur du quartier, venus de Zissa) : **125** résidents ;
- à **Moengo** (secteur musulman du quartier) : **105** résidents ;
- à **Sanenga** (fondé par un groupe venu de la ville de Ouahigouya) : **130** résidents.

12. On peut se référer au recueil disponible à l'ORSTOM : Programme de recherche : dynamique des systèmes agropastoraux en zone soudano-sahélienne ; Bidi, Yatenga, Burkina Faso ; résultats d'étape ; Novembre 1988, ORSTOM, Ouagadougou.

13. G. MERSADIER, communication personnelle.

14. Ipala, Moengo et Sanenga.

15. On se référera ici pour plus d'informations aux résultats de recherche fournis par les hydrologues, géographes et agronomes qui ont travaillé à Gurga.

Au total, 360 personnes¹⁶ s'organisent sur un espace orienté à l'Ouest du bas-fond.

16. Ce chiffre a sans doute évolué depuis et recouvre certainement des erreurs d'appréciation ; il joue ici le rôle d'indicateur.

2. LE PROJET

Le “Projet d’aménagement du bas-fond”, présenté en 1986¹⁷, part du constat suivant : “depuis une décennie, plusieurs quartiers de Bidi rencontrent de graves problèmes d’eau dès le milieu de la saison sèche (...), ce qui est à relier au déficit pluviométrique qui persiste depuis 20 ans dans la région, ainsi qu’à une consommation d’eau accrue (...). Une partie excentrée du village (quartiers de Gurga, Tilli, Torobe, 750 habitants) est particulièrement concernée par cet épuisement.”¹⁸

L’équipement hydraulique de tout le village est recensé en 1984 : les ressources en eau sont faibles et aléatoires, l’approvisionnement est limité. De ce fait, “un forage avec pompe à pied a finalement été réalisé pour les besoins domestiques en 1986,¹⁹ par le projet HER/FED “Hydraulique villageoise” et ouvert en Août 1986.”²⁰

Peu de temps après, une étude est menée par différents chercheurs de l’ORSTOM qui enquêtent auprès des agriculteurs et prennent contact avec différentes institutions de développement : les agriculteurs font une demande pressante et renouvelée pour un barrage, tandis que seul le FEER, parmi toutes les institutions contactées, soutient l’idée d’un aménagement expérimental à Bidi ; le projet de construction d’une retenue d’eau se précise : l’objectif est de réaliser un “aménagement évolutif” qui permette “d’étaler le travail exigé et de réagir à temps aux effets imprévus de l’aménagement.”²¹ La construction d’une digue filtrante est conçue là comme une expérience que les agriculteurs mèneront avec (et soutenus par) les chercheurs de l’ORSTOM présents sur le terrain²². L’objectif ultime (mais non pas formalisé) est de valoriser une retenue qui, sans la culture du riz, n’aurait qu’une vocation de stockage

17. il a été présenté par G. SERPANTIE, intervenant principal dans ce projet.

18. **Projet d’aménagement du bas-fond (rivière Aoto). Phase II.** Groupement de Gurga-Tilli, ORSTOM, Ass. 6S, AFVP, Bidi, Préfecture de Kumbri, Province du Yatenga ; 1986 ; rhonéo., 15p., p.1.

19. NDLR : à la demande des chefs de familles les plus âgés de Gurga,

20. op. cit. p.4.

21. op.cit. p.9.

22. Mais cette notion “d’expérience” n’apparaît pas dans la rédaction officielle du projet. Elle ne constitue pas un argument défendable devant les bailleurs de fonds ou les techniciens du développement (communication personnelle de G. SERPANTIE).

de l'eau, et de positionner tous les acteurs (chercheurs, techniciens, agriculteurs) en situation d'expérimentateurs²³

La première phase du projet doit permettre :

- "de vérifier les motivations de la population ;
- d'entraîner la population à la fabrication de gabions, aux chantiers de terrassement, de transport de pierres, etc... ;
- de protéger la future retenue de l'envasement par sédimentation des crues grâce au filtre de la digue filtrante ;
- de créer en amont de la digue filtrante une rizière d'hivernage sous maîtrise de l'eau incomplète qui pourrait, dans d'autres conditions, dégager les fonds permettant à la population d'autofinancer en partie l'aménagement et de mieux se responsabiliser pour l'entretien des digues ;
- de sensibiliser la population à l'intérêt de ces digues filtrantes pour accroître la valorisation des ressources du bas fond."²⁴

Motivation, apprentissage, maîtrise, autofinancement, gestion, sensibilisation, ponctuent l'attente des "aménageurs" face aux agriculteurs a priori concernés par la construction d'une digue.

Celle-ci se présente comme une technologie nouvelle. Les paysans acceptent le risque d'une telle entreprise conçue et en partie réalisée par ceux-là mêmes qui la proposent.

A l'attente des aménageurs répond en fait celle des agriculteurs, très préoccupés par leurs problèmes d'approvisionnement en eau. Si la souscription au projet par ces derniers est interprétable dans un premier temps comme une manifestation d'adhésion, l'étude de B. MARTINELLI a permis de montrer ce que pouvait réellement recouvrir une telle notion dans un projet de ce type : "L'adhésion totale est un risque trop grand, elle est donc l'expression même de la stratégie, au sens du calcul et de la manipulation des interactions sociales déclenchées par

23. communication personnelle : G. SERPANTIE.

24. op.cit. p.9.

l'action de développement. (...). L'adhésion focalise trop la perception des agriculteurs pour qu'on la néglige comme un épiphénomène, elle traduit des déplacements d'identité à trois niveaux : a) dans la pratique agricole ; b) dans la situation d'assistance ; c) dans les interactions sociales dont l'aménagement est l'enjeu."²⁵

La notion d'adhésion nous renvoie bien à la complexité des divers champs de pratiques et d'expressions des individus. L'adhésion n'est pas, pour l'ethnologue ou le sociologue, une simple manifestation d'approbation, explicative en soi ; elle est bien plus : reflet ou signe d'une série de changements, affectant aussi bien les pratiques que l'identité propre des individus qui l'expriment²⁶.

Conformément à l'idée d'un aménagement évolutif, le projet est réalisé en deux temps :

- construction d'une digue filtrante en 1986 (notée **DF** dans la suite de ce travail) ;
création d'un parcellaire de riziculture en amont ;
- construction d'un micro-barrage (noté **MB** dans la suite) à digue déversante en 1987,
terminé en 1988 ; création d'un nouveau parcellaire de riziculture en amont.

Entre les deux phases du projets, différents chercheurs et techniciens de l'ORSTOM s'engagent à suivre l'évolution de l'adaptation des agriculteurs et les problèmes soulevés par la riziculture, à Gurga.

Nos propres observations et enquêtes débutent en 1989 ; nos résultats suivent et complètent donc les constats formulés par G. SERPANTIE et B. MARTINELLI en 1986 et 1987.

25. MARTINELLI, B. : op.cit. p.41.

26. une telle définition nous interdit donc d'interpréter systématiquement comme une forme d'adhésion l'ensemble des stratégies que l'on a repérées autour des aménagements hydro-agricoles.

RECENSEMENT

Nous avons relevé dans un tableau (voir Table 1) les individus que nous avons pu rencontrer, qui ont accepté de s'entretenir avec nous et de répondre au questionnaire. On en compte au total 44, que l'on identifie simplement par un chiffre et l'âge au moment de l'enquête.

Chaque individu a déclaré ici le nombre de parcelles qu'il possédait en amont de la DF, puis en amont du MB, ainsi que les dates d'acquisition de chacune, inscrites dans les deux colonnes de droite²⁷.

Trois groupes de personnes possèdent des parcelles aujourd'hui en amont de la DF ou du MB qui n'apparaissent pas dans notre tableau : un étranger au quartier et au village (il dispose de deux parcelles au MB qu'il fait cultiver par des paysans de Gurga avec lesquels il s'est entendu) que nous n'avons pas rencontré ; le groupement des femmes du quartier de **Dabere**, qui a reçu trois parcelles en 1988 au MB, mais qui ne nous en a pas informé directement : c'est par l'encadreur du village et certaines personnalités du quartier que nous avons eu confirmation de cette disposition et de l'usage qu'en faisaient actuellement les femmes ; enfin l'encadreur de Bidi qui a pu bénéficier d'une parcelle, en 1986, en amont de la DF.

Signalons aussi que les deux individus notés * dans le tableau (les N° 20 et 28) sont deux cas un peu particuliers : le premier a déclaré avoir une parcelle qu'en réalité il n'a pas ; elle est officiellement au nom d'un autre membre de son lignage. Le second, nous en avons la confirmation, dispose d'une parcelle en amont du MB, mais du fait de son absence pendant presque toute la durée de nos enquêtes, nous n'avons pas réussi à savoir (même par d'autres informateurs) s'il en disposait encore réellement.

27. Les informations recueillies dans ce questionnaire ont été en partie vérifiées par la suite, par croisements parallèles, mais surtout au cours des enquêtes de M. OUEDRAOGO, pour l'organisation foncière de tout le bas fond.

Table 1: recensement des parcelles et utilisateurs en 1989 :

N°	Age (ans)	Parcelles en DF	Parcelles en MB
1	58	2 (1986)	0
2	50	2 (1986)	0
3	50	1 (1986)	0
4	40	0	2 (1988)
5	35	2 (1986)	0
6	30	0	1 (1988)
7	45	0	2 (1988)
8	45	0	2 (1988)
9	35	0	1 (1988)
10	35	0	2 (1988)
11	65	1 (1987)	1 (1988)
12	50	1 (1986)	1 (1988)
13	50	0	2 (1988)
14	?	0	1 (1988)
15	41	2 (1986)	2 (1988)
16	40	1 (1986)	0
17	31	2 (1986)	0
18	25	0	2 (1988)
19	43	2 (1986)	0
20	?	0	1 (1988) *
21	26	0	2 (1988)
22	28	1 (1986)	1 (1988)
23	30	1 (1986)	1 (1988)
24	17	1 (1987)	0
25	18	0	1 (1989)
26	47	0	1 (1988)
27	40	0	1 (1988)
28	?	1 (1986)	0 *
29	30	2 (1987)	0
30	52	0	2 (1988)
31	35	1 (1986)	2 (1988)
32	48	1 (1986)	2 (1988)
33	40	2 (1986)	1 (1988)
34	45	0	1 (1988)
35	45	0	1 (1988)
36	?	0	2 (1988)
37	64	1 (1987)	2 (1988)
38	37	2 (1986)	0
39	25	1 (1986)	1 (1988)
40	35	1 (1987)	0
41	?	1 (1987)	0
42	30	1 (1988)	1 (1988)
43	60	1 (1986)	1 (1988)
44	55	1 (1986)	0

MOBILITE

Le chiffre de 44 utilisateurs n'est en rien définitif ; il varie d'une année sur l'autre.

Pour le montrer, les réponses aux questionnaires ont été confrontées aux parcelles nominatifs effectués en Juin 1988, pour la DF et pour le MB, eux-mêmes croisés avec le recensement que nous avons effectué en 1989. Cette démarche a permis de vérifier les changements effectifs d'utilisateurs depuis 1988, en amont du MB et de la DF, qui définissent une variation de l'espace rizicole et une certaine mobilité des utilisateurs.

Puis, les enquêtes sur le terrain²⁸, une certaine connaissance du quartier, de son histoire et de ses relations avec les autres groupes de Bidi, ont permis d'apprécier les déterminants essentiels de ces variations.

1. Différents facteurs de variation :

- Il y a tout d'abord un enjeu de taille : les usagers actuels ne sont pas propriétaires, ils n'ont qu'un "droit d'usage"²⁹. C'est pourquoi ils hésitent à s'exprimer librement, à spécifier la durée de leur présence sur une parcelle qui, de fait, peut leur être retirée du jour au lendemain³⁰. Personne ne saurait finalement attester de quelle manière, sous quelles conditions, une parcelle peut être conservée.

Cet enjeu foncier constitue (et c'est pourquoi nous le signalons ici) un facteur indirect de mobilité des personnes.

28. constituées d'entretiens semi-directifs, ou de simples discussions informelles (nombreuses)...

29. "Les propriétaires ne se disent pas dépossédés puisqu'ils détiennent directement 2/5ème de la rizière et que leur terrain est désormais revalorisé par la digue." B. MARTINELLI, op.cit. p.41. Ces propriétaires se répartissent entre les quartiers de Dabere, Tilli et Gurga.

30. Nous reviendrons sur ce thème dans la dernière partie de cette étude.

- L'âge de certains bénéficiaires ("élus" par d'autres lors des attributions officielles), la **déception** de certains autres (du fait de deux années de mauvaises récoltes en riz à la DF) et le **surcroît de travail** pour d'autres enfin, favorisent encore des mouvements réguliers d'utilisateurs sur l'espace aménagé disponible.
- Les **limites** mêmes de la zone propre à la riziculture paraissent pour bon nombre **aléatoires**, du fait de la variation des crues et d'une méconnaissance des conditions optimales de culture du riz. Cette perception favorise à son tour l'ajout ou le retrait de parcelles en amont des deux aménagements.
- Avec le temps, les **femmes** prennent la liberté d'exprimer des demandes en terres. La reconnaissance croissante de leur groupement à Gurga donne à leurs revendications plus de poids chaque année. Le silence de leur participation effective et primordiale à la construction de la DF puis du MB, évolue vers une prise de parole incontournable, qui reflète une intention : celle de ne plus être systématiquement en marge des bénéfices attendus d'une action de développement. Concrètement, leur revendication doit s'accompagner d'un droit d'utilisation de l'espace aménagé.
- Enfin, **maladies, départs** en migration, **prêts** inter-familiaux et parfois (plus rarement) inter-quartiers, sont autant de facteurs qui justifient une variation fréquente et imprévisible des utilisateurs de parcelles dans ce bas-fond.

2. Expressions de la mobilité :

- **du côté des femmes** d'abord : elle est seule, en 1986, à retirer avantage d'une parcelle en amont de la DF, dès la fin de sa construction ; c'est l'adjointe à l'actuelle présidente du groupement féminin de Gurga.

En 1988, la Présidente du même groupement obtient à son tour 2 parcelles, cette fois en amont du MB.

Ensemble, elles s'appliquent aujourd'hui à obtenir d'autres parcelles pour le groupement qu'elles animent.

Toutes les autres femmes ont été, malgré leur participation à l'aménagement, exclues des attributions. Ce sont leurs époux et fils qui ont été désignés en priorité, sans tenir compte de leur degré de participation aux différents chantiers.

Par conséquent, tous les entretiens que nous avons organisés avec les femmes de Gurga expriment globalement le même souci d'obtenir à court terme, une parcelle collective au moins, pour cultiver du riz en amont de la DF ou du MB, de la même manière en fait que le groupement des femmes de Dabere.

Seul l'accès collectif à la terre, par le biais des groupements féminins, leur est proposé, sorti du cadre strictement conjugal. Les groupements constituent sur ce thème, une opportunité unique pour les femmes d'entamer un processus d'accès au foncier dans leur région et une transformation de leur statut socio-économique.

- **du côté des hommes** : ici les discours varient selon des situations personnelles variables.

Ainsi par exemple, les individus identifiés par les chiffres 10, 11, 12, 13, 22, 23, 24, 25, 27, 29, 32, 33, 34, 35, 39, 43, ont exprimé un changement d'acquisition ou d'utilisation de parcelles (DF et MB confondus ici) :

- ♦ par **acquisition postérieure** (suite à une demande officielle explicite ou simplement à un don) aux attributions officielles organisées en Juin 1988 (individus : 10, 25, 32, 34, 43) ;

- ◆ par **transfert** de l'exploitation du père au fils ou inversement (quand le père se considère comme trop âgé ou trop occupé par d'autres champs pour fournir un surplus de travail dans sa rizière) ou encore d'un frère à l'autre (quand l'un n'est pas disponible pour cultiver parce qu'il pratique une activité commerciale ou agricole qui l'éloigne trop fréquemment de son lieu de résidence) : dans ce cas, la parcelle reste au nom du bénéficiaire d'origine et les récoltes lui reviennent en partie (individus : 11, 13, 22, 24, 27, 29, 33, 35, 39) ;
- ◆ par **défriche** d'une parcelle **supplémentaire** sans le signaler au départ (individu 35) ;
- ◆ par **abandon** total d'une parcelle, souvent du fait de sa mauvaise situation dans la partie la plus inondée du bas-fond (individus : 12, 23, 27, 35). Ce phénomène concerne normalement des paysans qui disposent d'autres parcelles mieux placées dans le bas-fond.

On constate au bout du compte une forte **mobilité de l'espace** à cultiver (il reste encore des places, nous disent certains), une **mobilité des personnes** mais aussi **des droits de culture**, sur l'ensemble des terres en amont des deux aménagements.

Ce jeu sur les bénéficiaires officiels et les utilisateurs réels s'organise principalement aujourd'hui autour des liens de parenté ; mais il pourrait dépasser ce cadre socialement légitime, si l'espace venait par exemple à manquer, si le pouvoir de certains venait à se renforcer et se manifestait alors sous des formes plus conflictuelles et moins légitimes au dépend d'autres bénéficiaires.

Les constats d'aujourd'hui ne sont donc en rien fixés. Il serait ainsi par exemple impossible de créer à l'heure actuelle un parcellaire officiel, qui fixerait les droits des propriétaires d'un côté, des utilisateurs de l'autre, qui distinguerait par ailleurs des exploitants réguliers d'une main d'oeuvre de soutien aux travaux d'entretien de la rizière.

Tant que les techniques relatives à la culture du riz d'une part, à la maîtrise de l'eau dans le barrage d'autre part, ne sont pas totalement maîtrisées par les agriculteurs de Gurga ; tant que les individus se considèrent en situation d'attente ou d'apprentissage par rapport à une autorité extérieure (celle-là même qui est intervenue directement lors des premières attributions de parcelles en DF), des stratégies de toutes formes se développent autour de la zone des aménagements, provoquant à des niveaux divers, une forte mobilité des exploitants en même temps qu'une forte variation des motivations personnelles de chacun.

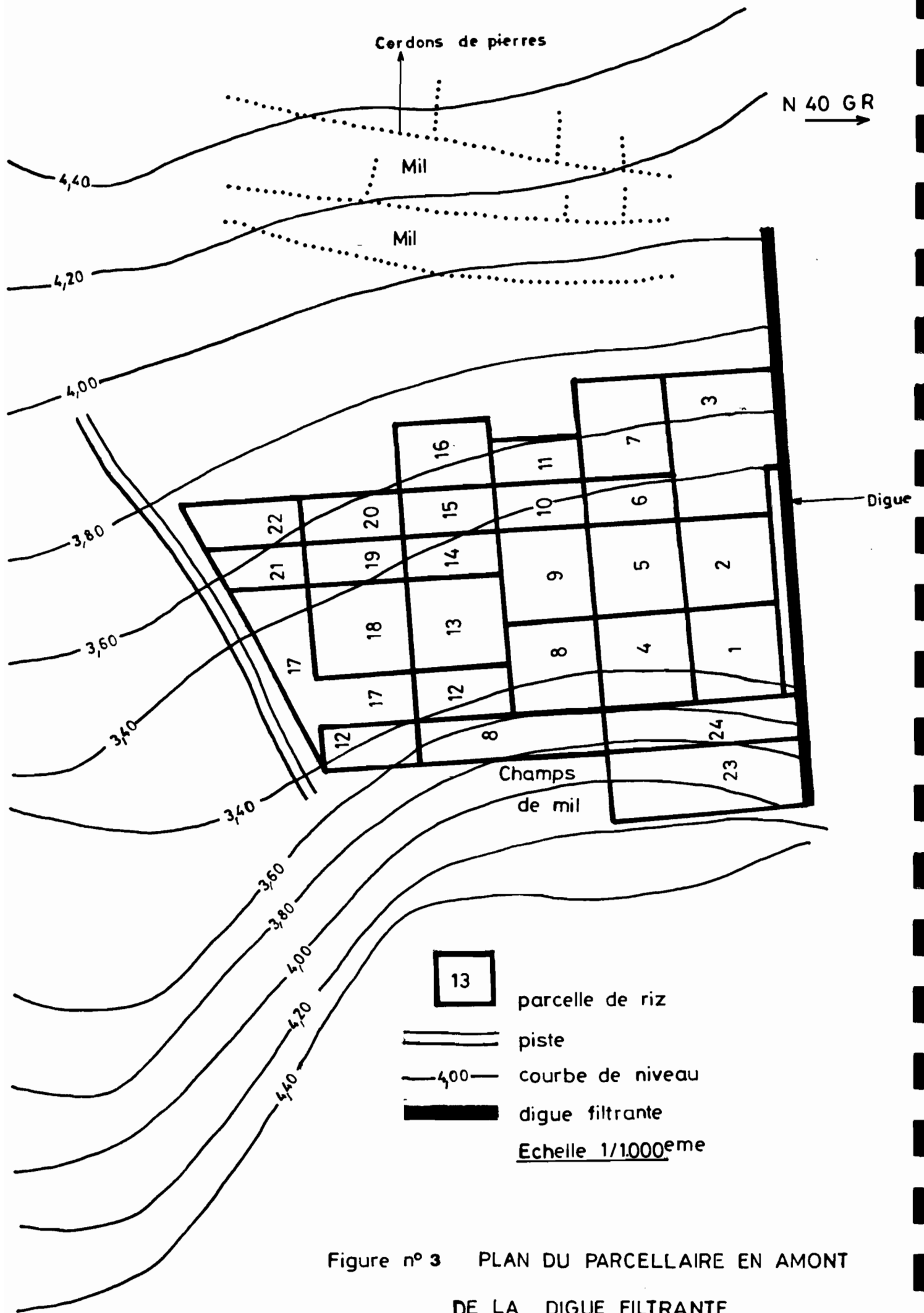


Figure n° 3 PLAN DU PARCELLAIRE EN AMONT DE LA DIGUE FILTRANTE

EXPLOITANTS EN AMONT DE LA DIGUE FILTRANTE

Parmi les 44 individus recensés, 26 ont au moins une parcelle en amont de la DF.

Ils ont tous entre 17 et 65 ans. La moyenne d'âge de ce groupe est de 40 ans.

Ils sont 19 à disposer de ces parcelles depuis la première organisation de la rizière et de sa pépinière (10-30 Juin 1986). Celle-ci s'est déroulée de la manière suivante : 21 parcelles de 2 ares ont été tracées et délimitées en présence de G. SERPANTIE, avec l'objectif ici de tester une riziculture de bas-fond dans les conditions d'une digue semi-filtrante³¹. Elles ont été ensuite immédiatement distribuées à 11 agriculteurs, "choisis" théoriquement par un responsable politique du quartier³², parmi 20 volontaires. Pour cette phase expérimentale chacun d'entre eux devait donc se retrouver pourvu de deux parcelles, l'une en situation humide et l'autre plus sèche, soit au total 4 ares pour cultiver du riz.

Aujourd'hui ils ne sont pas 11 mais 19 qui se répartissent sur 35 parcelles (au lieu de 21 en Juin 1986). Ils sont 9 à disposer, comme prévu, de 4 ares pour la riziculture, et 17 à n'avoir que 2 ares chacun.

On constate donc qu'une réorganisation s'est effectuée juste après les attributions officielles et nominatives (qui n'ont d'ailleurs pas été consignées sur un document officiel), construite sur des accords, des partages, des reprises ou des dons, conformément à des règles sociales internes au quartier, qui diffèrent forcément de celles qu'introduisait implicitement le partage proposé par les intervenants.

Comment s'est effectuée cette réorganisation, qui sont les individus qui ont bénéficié de deux parcelles, qui sont ceux qui n'en ont eu qu'une ? Telles sont les interrogations qui peuvent être posées à ce stade de l'étude.

31. communication : G. SERPANTIE.

32. le délégué CDR (Comités de Défense de la Révolution, créés par le gouvernement de T. Sankara, après sa prise de pouvoir en 1983).

Considérons dans un premier temps le groupe des bénéficiaires de deux parcelles en amont de la DF :

- L'âge moyen est d'environ 40 ans : ce ne sont pas forcément les plus âgés qui ont été volontaires puis bénéficiaires de deux parcelles en 1986.
- On constate ensuite que les individus 1, 2, 5, 15, 17, 19, 29, 33, 38³³, ont des activités qui déterminent un certain statut : des commerçants, artisans (couturiers) et responsables officiels (Président de groupement, trésorier, secrétaire-démarcheur) dans un des groupements de paysans que compte Gurga. On trouve aussi parmi eux deux des propriétaires de terres dans le bas-fond, qui ont accepté son aménagement pour la riziculture et qui ont donné un droit de culture aux cultivateurs de Gurga sur cet espace.

Toutes ces activités sont économiquement et politiquement valorisantes. Elles témoignent pour la plupart d'une intégration dans des réseaux de relations élargis³⁴, d'un enrichissement monétaire, d'un engagement personnel dans des systèmes de pratiques et de sens nouveaux. Le statut de propriétaire détermine quant à lui, un droit d'accès immédiat à des parcelles de l'espace octroyé pour les aménagements.

On constate toutefois que les commerçants ayant fait de cette activité la source principale de leur enrichissement ont bénéficié de parcelles en amont de la DF mais ne se manifestent jamais ; ils délèguent à des cadets de leur lignage le soin de les cultiver. L'un de ces grands commerçants à Bidi a même offert une somme d'argent importante pour les chantiers. Mais il n'intervient pas dans la gestion de la rizière, à travers les différentes réunions organisées par exemple.

Représentants d'une catégorie sociale particulière dotée de revenus importants, pour qui l'agriculture n'est plus prioritaire, ces "gros commerçants" acceptent le risque de l'entreprise proposée autour de la DF (la riziculture), conscients de ne rien avoir à y perdre et tout à y gagner si l'expérience est menée à bien.

33. c'est à dire la totalité des bénéficiaires de deux parcelles en amont de la digue filtrante.

34. qui diminuent l'impact du contrôle social familial ou lignager

Considérons maintenant le **groupe des personnes ayant reçu une parcelle** :

- Ce ne sont pas non plus les plus âgés, ou au contraire les plus jeunes, qui font partie de ce groupe. L'âge moyen de ces individus est d'ailleurs le même : environ 40 ans³⁵
- Le statut social de chacun des 17 individus de ce groupe n'est pas aussi valorisé que dans le premier groupe : la majorité d'entre eux ne pratique pas d'activité particulière, en dehors de l'agriculture. On trouve cependant aussi un marabout, un commerçant, un membre d'un des lignages de propriétaires du bas-fond, ou encore un ancien combattant.

Ce groupe s'oppose au premier par l'existence d'une minorité d'individus se distinguant de la catégorie des agriculteurs, mais aussi par l'irrégularité des activités présentées ou l'absence de rémunération en contrepartie des autres.

Il apparaît donc clairement qu'une position sociale valorisante justifie le privilège de bénéficier de deux parcelles³⁶ au lieu d'une, dans la partie aménagée en amont de la DF. Cette position sociale va de paire avec l'intégration dans des réseaux de relations et d'échanges élargis, qui font intervenir des groupes étrangers au quartier ou même au village. Ces individus peuvent aisément se donner une fonction villageoise de **leader**, de porte-parole, d'informateur-démarcheur, ou enfin d'interprète, pour tous ceux qui ne se consacraient qu'à l'agriculture.

Sachant de plus que l'organisation des attributions de parcelles et le nombre de volontaires recensés (20) justifiaient une distribution qui puisse favoriser tout le monde sans autre distinction qu'une déclaration "d'adhésion" au projet, les résultats ci-dessus laissent penser qu'en fait les agriculteurs ont procédé à une répartition de l'espace amont de la DF selon des critères socio-économiques révélateurs d'une stratification sociale interne, avant de "servir" les volontaires encore présents.

35. Signalons toutefois que cette moyenne est calculée pour 15 individus ayant déclaré leur âge, et non pour les 17 que compte ce deuxième groupe.

36. et peut-être du statut d'expérimentateur...

On peut chercher enfin si le fait d'être membre d'un groupement de paysans peut jouer comme un critère privilégiant le droit d'accès à une ou deux parcelles en amont de la DF. L'appartenance à un groupement³⁷ relève d'une déclaration officielle d'adhésion personnelle : c'est une acte volontaire, individuel, qui traduit la volonté d'intégrer une structure officielle potentiellement bénéfique à différents niveaux. Les agriculteurs qui ont fait la démarche de s'inscrire et de participer aux activités d'un groupement³⁸ forment à l'heure actuelle une population minoritaire par rapport au reste du groupe social présent à Gurga. Leur engagement se traduit par des contacts fréquents avec l'administration régionale, nationale, ou les organismes de développement ; ils sont, en partie de ce fait, sujets d'une reconnaissance sociale nouvelle auprès des autres agriculteurs, renforcée quand ils détiennent, à l'intérieur même du groupement, un pouvoir de décision, un titre administratif (Président, secrétaire, trésorier,...).

On constate d'après nos enquêtes que 14 des 26 bénéficiaires de parcelles en amont de la DF, appartiennent à un groupement en 1986, au moment des attributions. Ce chiffre laisse penser que l'affiliation à un groupement n'est pas un critère significatif pour accéder à une parcelle, parmi 20 volontaires de départ. L'on sait par ailleurs que les effectifs des groupements de Gurga sont relativement élevés et dépassent de toutes manières le chiffre d'une vingtaine de personnes. On en déduit que tous les membres des groupements à Gurga ne se sont pas systématiquement portés volontaires à l'acquisition d'une parcelle, malgré leur participation aux différents chantiers³⁹. Les efforts fournis pour la construction de la DF et l'approche expérimentale valorisée par les intervenants principaux, n'auraient pas motivé pour autant une souscription massive des paysans au projet de riziculture.

Le groupe des volontaires est donc formé, en grande partie, de paysans extérieurs à toute activité de groupement, qui n'ont pas tous participé au chantier⁴⁰.

37. Il en existe plusieurs à Bidi, et au moins deux à Gurga même.

38. la plupart du temps les activités collectives sont proposées et supervisées par un encadreur.

39. Les groupements étant mobilisés les premiers pour des chantiers de ce type, ces agriculteurs ont donc normalement largement participé à la construction de la DF puis plus tard du MB.

40. Nos résultats d'enquêtes révèlent qu'en particulier les plus âgés des paysans, les propriétaires du bas-fond et les gros commerçants ont été de simples observateurs dans la réalisation du projet.

L'on constate alors que les bénéficiaires de parcelles en amont de la DF, qui n'ont ni d'affiliation à un groupement ni travaillé sur le chantier, ont une position sociale qui justifie à elle seule le droit immédiat à une parcelle : aîné des lignages fondateurs du quartier, propriétaires de terres du bas-fond, par exemple.

Dans la mesure où personne n'était officiellement habilité à décider des droits des uns et des autres, ou à arbitrer les attributions, il est clair que la répartition des parcelles, selon les critères que nous venons d'énoncer, s'est organisée sur le mode de négociations⁴¹ où ne sont pas intervenus, de manière significative, les différents intervenants extérieurs ayant engagé ou suivi le chantier de la DF.

41. non conflictuelles nous a-t-on précisé plusieurs fois, mais le fait est aujourd'hui invérifiable.

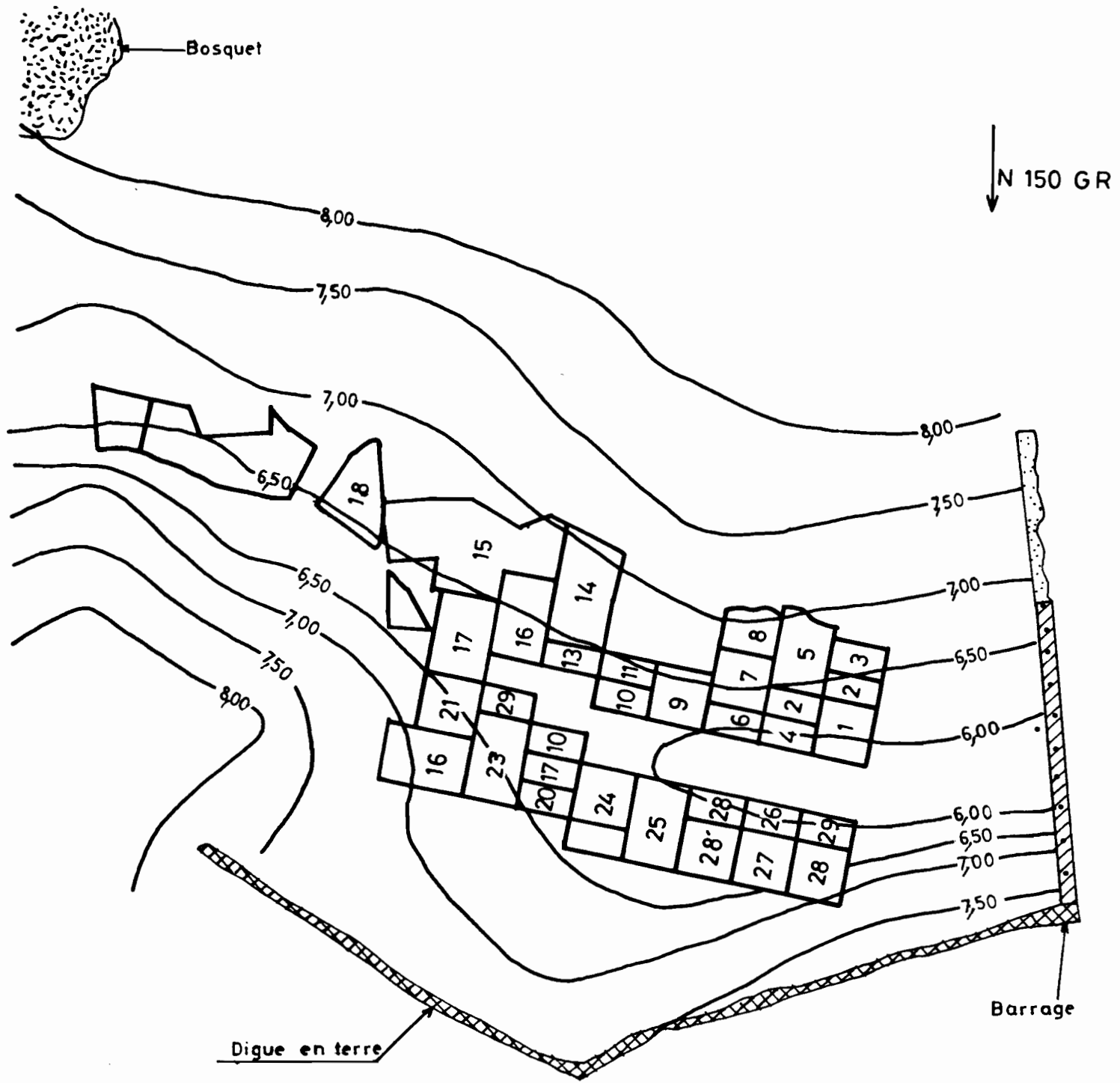


Figure n° 4 PLAN DU PARCELLAIRE EN AMONT
DU BARRAGE DE TILLI

EXPLOITANTS EN AMONT DU MICRO-BARRAGE

30 des 44 agriculteurs rencontrés en 1989, cultivent une ou deux parcelles en amont du micro-barrage (MB).

Leur âge varie entre 18 et 65 ans. La moyenne d'âge de ce groupe est de 40 ans environ⁴²

Toutes les parcelles recensées au MB (43) ont été attribuées juste après la construction du barrage, en 1988. En 1989, avant l'hivernage, on comptait peu de nouvelles attributions, mais on relevait quelques projets individuels de défricher l'espace pour créer de nouvelles parcelles. La surface cultivable est ici beaucoup plus importante qu'en amont de la DF : 2 à 3 hectares⁴³ contre moins d'1 hectare en amont de la DF.

L'espace disponible en amont du MB permet donc a priori de satisfaire plus de personnes si nécessaire et, pour les paysans déjà installés, d'acquérir éventuellement d'autres parcelles pour accroître ainsi leurs surfaces de rizière ou simplement changer d'emplacement⁴⁴.

Au départ des attributions, 67 parcelles de 2 ares chacune ont été tracées et délimitées par des piquets (Juin 1988), en présence de G. SERPANTIE. Les limites de l'espace expérimentable en rizière sont ainsi formellement définies, comme pour la DF et découlent d'un savoir spécifique⁴⁵.

Pratiquement dans le même temps certains agriculteurs s'organisent et forment un groupement de riziculteurs⁴⁶, proposé par les principaux animateurs du chantier. La distribution des parcelles a été organisée en grande partie par le nouveau groupement, sans la présence de G. SERPANTIE.

Un premier recensement est effectué à cette époque qui nous livre un parcellaire nominatif.

On constate :

- que 60 des 67 parcelles tracées sont attribuées.⁴⁷

42. Cette moyenne est calculée pour un total de 27 individus seulement ; 3 personnes n'ont pas déclaré leur âge.

43. 1 hectare si l'eau est mal gérée et la saison défavorable, 3 hectares si les paysans font une "bonne gestion" avec une saison qui leur est favorable : précision communiquée par G. SERPANTIE.

44. dans le cas où ils disposent de parcelles trop inondées au moment des crues.

45. tant agronomique qu'hydrologique ou pédologique.

46. qui va être officiellement rattaché au CRPA de Ouahigouya, et donc théoriquement dépendre (pour toutes les questions relatives au crédit de matériel, à l'application de techniques nouvelles de cultures) de l'encadreur présent à Bidi.

47. Des erreurs sont peut-être présentes dans ce parcellaire mais rien ne nous permet aujourd'hui réellement de les corriger. Une assez grande confusion règne dans tous les discours dès que l'on aborde avec les agriculteurs la période des attributions de parcelles en Juin 1988. Nous pouvons imputer cette confusion à d'éventuels oublis mais tout aussi bien à des problèmes d'entente entre les individus autour des enjeux du barrage.

- que des personnes étrangères au quartier ou au village ont aussi pu bénéficier d'au moins une parcelle en amont du MB. Il est à l'heure actuelle impossible de savoir⁴⁸ sur quels critères se sont fondées ces attributions particulières⁴⁹, s'il y a eu ou non des pressions autoritaires de la part de certains acteurs.
- qu'au total ce sont 32 personnes dont les noms sont inscrits sur le parcellaire, qui disposent officiellement d'une ou deux parcelles en amont du MB. Ce chiffre ne correspond pas exactement à celui de notre propre recensement en 1989⁵⁰; les recherches menées pour comprendre cet écart montrent que cette variation illustre simplement les constats que nous avons formulés en première partie de ce travail, relatifs à la mobilité.

Si le nombre de cultivateurs a très nettement augmenté entre 1986 et 1989 en amont de la DF⁵¹, il a au contraire légèrement diminué en amont du MB, entre 1988 et 1989.

Certaines parcelles trop inondées, une mauvaise récolte de riz, sont à l'origine de cette diminution. Mais par ailleurs certains agriculteurs nous ont exprimé le souhait d'acquérir à leur tour une portion d'espace en amont du MB, et le groupement des femmes de Gurga s'est manifesté pour enfin récupérer un espace en bordure de l'aménagement.

Une année écoulée après la création du MB ne suffit pas pour conclure à une fixité des attributions et des limites de l'espace ni pour repérer une mobilité de l'espace et des individus réellement significative.

48. Un silence total est fait autour de ces dernières attributions...

49. particulières puisque les personnalités étrangères au quartier et au village lui-même font obligatoirement cultiver par autrui les 2 ou 4 ares dont elles disposent officiellement.

50. à quatre ou cinq cas près.

51. Mais cette augmentation s'est produite essentiellement en 1986.

Les négociations qui ont déterminé la distribution en 1988 se sont déroulées sans la présence d'une autorité extérieure au quartier⁵² et ont donc suivi une logique interne complexe, où sont intervenus entre autre tous les paramètres introduits par la mise en culture en amont de la DF : meilleure connaissance de la riziculture, appréciation des contraintes induites par ce type de culture, des charges ou des avantages qu'on peut en retirer,...

De plus, et par définition, ces négociations ont mis en scène une série de mécanismes relationnels entre individus ou entre familles, reflétant ainsi certains des principaux enjeux de la cohésion sociale du quartier.

S'il est difficile d'obtenir des informations précises sur le contenu de ces dernières négociations, il est toutefois possible de comprendre comment s'est organisée la distribution des parcelles au MB en 1988 et qui sont les bénéficiaires.

Considérons donc dans un premier temps le groupe des bénéficiaires de deux parcelles :

- En 1989, ils sont 13 à disposer de deux parcelles en amont du MB. Ils ont en moyenne 42 ans et sont ainsi sensiblement plus âgés que les agriculteurs installés en amont de la DF.
- Ils ont tous une activité complémentaire de l'agriculture, rémunératrice (commerces de cola, de bétail, couture, travaux saisonniers en Côte d'Ivoire,...). Leur statut économique a donc semble-t-il joué en leur faveur⁵³.

On remarque par ailleurs que les propriétaires du bas-fond n'ont eu accès cette fois, à aucune parcelle. Ils ont préféré, nous dit l'un d'eux, rester simples observateurs cette année-là. Deux d'entre eux nous précisent qu'ils demanderont peut-être plus tard à récupérer une partie de leurs terres.

52. qu'elle soit arbitre ou simple observatrice.

53. comme pour les bénéficiaires de deux parcelles en amont de la DF.

Dans le groupe des paysans ayant obtenu une seule parcelle :

- En 1989 ils sont 17 à bénéficier d'une parcelle. Ils ont en moyenne 39 ans⁵⁴.
- On trouve parmi eux une majorité d'agriculteurs qui n'exercent aucune activité parallèle à l'agriculture. Seulement 3 d'entre eux exercent une activité commerciale à l'échelle du village (mécanicien au marché, commerce de tamarin, tisserand).

L'activité non agricole rémunératrice apparaît donc comme clairement déterminante pour pouvoir bénéficier de 2 parcelles immédiatement après la fin du chantier.

Mais, par ailleurs, l'existence de l'aménagement de la DF et les premiers "essais" des agriculteurs jouent sans doute en 1988 sur l'intérêt porté aux terres en amont du MB.

Ce que les villageois attendent d'un barrage, envisagé d'abord comme un moyen de stocker l'eau, détermine enfin des stratégies différentes de celles qui se sont exprimées lors des attributions de parcelles à la DF. La conscience d'un risque agricole est plus importante ici compte tenu des crues prévues et d'une méconnaissance agronomique en matière de riz inondable⁵⁵.

La constitution d'un groupement de riziculteurs sans arbitrage de l'encadreur au départ, a logiquement influencé à son tour l'organisation des négociations. Le groupement a pu par exemple se présenter comme un moyen de pression inhabituel pour certains, ou comme un tremplin de pouvoirs nouveaux pour d'autres. Le nombre de "volontaires" n'a pas été comptabilisé cette fois-ci, et ce que veulent bien raconter les protagonistes aujourd'hui permet difficilement de définir toutes les stratégies mises en oeuvre pour l'accès aux parcelles du MB. Le scepticisme des hommes les plus âgés du quartier, l'espoir généralisé (défini comme une priorité) de disposer enfin d'un lieu de stockage de l'eau grâce au barrage, nous laissent penser que les volontaires à la culture du riz en amont du MB n'ont pas été plus nombreux qu'en 1986, pour la rizière en amont de la DF.

54. la moyenne est calculée pour 15 individus qui ont déclaré leur âge.

55. qui a été proposé comme culture en amont du barrage, au moins sur les parcelles les plus proches de la digue et du batardeau.

Considérons maintenant l'**incidence de l'appartenance à un groupement** :

16 des 30 bénéficiaires de parcelles en amont du MB sont membres d'un groupement en 1988 et en 1989. 6 d'entre eux sont affiliés au nouveau groupement de riziculteurs (qui compte actuellement une vingtaine de membres).

L'appartenance à un groupement ne joue donc pas comme un critère décisif : le fait d'être membre d'un groupement et d'avoir participé au chantier n'entraîne pas forcément une démarche d'adhésion au projet de riziculture en amont du MB. Nous avons fait le même constat concernant la DF. Mais le fait de ne pas être membre d'un groupement n'interdit pas non plus l'accès à une parcelle sur le vaste espace en amont du MB. On remarque toutefois que les agriculteurs qui disposent d'une parcelle (ou plus) au MB sans être inscrits dans un groupement, ont une position sociale valorisante et rémunératrice (président de groupement, marabout, tailleur, migrant saisonnier,...).

L'inondation des terres en amont du MB ne constitue pas un risque déterminant pour eux, qui trouvent ailleurs de quoi pourvoir aux besoins de leurs ménages ; l'accès à de nouvelles terres dans cette partie du bas-fond est avant tout perçue comme une opportunité d'un point de vue social : il leur donne en effet un droit de regard sur l'utilisation foncière et hydraulique de cet espace (dont ils ne sont pas propriétaires, il faut le rappeler). Autrement dit, l'éventualité de gains à travers la riziculture est secondaire. D'autres enjeux priment (l'enjeu foncier en est un des plus fondamentaux) sur l'intérêt agricole ; l'utilisation de portions de territoires dans le bas-fond nous renvoie finalement ici à un **processus fondamental pour le quartier : le contrôle des ressources hydriques souterraines et de leur gestion.**

Les préoccupations individuelles⁵⁶ sont donc logiquement orientées aujourd'hui vers les modalités de maîtrise de l'eau fournie par le MB⁵⁷, et les problèmes qu'elles recouvrent au moins techniquement.

56. relevées à travers nos différents entretiens

57. le batardeau constitue ici une technique fondamentale ; la précocité ou le retard de sa fermeture joue sur l'espérance de quantité d'eau stockée et peut générer de ce fait une série de stratégies pour sa manipulation à chaque hivernage.

DIGUE FILTRANTE ET MICRO-BARRAGE

12 des bénéficiaires de parcelles en amont du MB disposent aussi de parcelles en amont de la DF. Ils ont en moyenne 43 ans⁵⁸.

L'âge semble donc être un critère significatif pour disposer de plusieurs parcelles à la fois sur les divers aménagements. Mais on ne peut réellement le considérer comme tel s'agissant de l'accès à une parcelle, en amont de la DF ou en amont du MB : pris individuellement chacun de ces cas ne donne pas de signification pertinente, vérifiable, au critère de l'âge. Par contre, globalement, pour l'ensemble des cas envisagés dans cet exposé, ce même critère prend plus de sens, pour deux raisons :

- ◆ en vérifiant qu'il correspond d'assez près aux moyennes particulières précédentes, on peut en déduire, sans risque, l'hypothèse d'une influence notable de l'âge dans l'accès à une ou plusieurs parcelles en amont de l'un ou des deux aménagements ;
- ◆ en tenant compte des règles qui régissent traditionnellement la société mossi, et plus particulièrement les rapports aînés-cadets, on vérifie simplement que l'âge moyen recensé dans chacun des cas que nous exposons n'est jamais inférieur à l'âge moyen d'accès au foncier et à une certaine indépendance économique (au moins du point de vue agricole) : c'est à trente ans en moyenne qu'un cadet se "détache" économiquement de ses aînés. C'est entre trente huit et quarante qu'il peut bénéficier de parcelles nouvelles dans le périmètre des aménagements.

Finalement, quelque soit la situation, l'âge idéal pour prétendre cultiver dans le bas-fond aménagé est finalement celui d'un homme marié, aidé de ses enfants et de ses épouses, qui peut donc se permettre de cultiver quelques ares de plus, sans avoir à sacrifier certains travaux sur ses champs familiaux⁵⁹.

58. Ceux qui n'ont pas de terres en DF ont en moyenne 38 ans.

59. On n'a rencontré qu'une fois le cas d'un homme cultivant les champs familiaux et confiant la riziculture à son épouse.

Huit de ces 12 bénéficiaires pratiquent d'autres activités en dehors des travaux agricoles : tisserand, marabout, couturier, commerçants de bétail, de tamarin, migrants saisonniers, président de groupement, ...

Ensemble, ils forment un groupe de "notables" dans le quartier.

Signalons que ceux qui n'ont pas d'activité parallèle sont, dans ce groupe, membres du groupement des riziculteurs.

L'un est un ancien migrant, le second est l'aîné du lignage fondateur du quartier ; son omniprésence est révélatrice des enjeux fonciers que recouvre, depuis 1986, la transformation de l'espace du bas-fond.

Deux autres enfin sont les cadets de propriétaires dans le bas-fond et ont bénéficié d'un transfert de droit de culture par leurs aînés dont la position sociale autorise à déléguer à d'autres la responsabilité des travaux, les contraintes innovatives⁶⁰ qu'ils impliquent, tout en maintenant, d'une part, un droit de regard sur la gestion des terres du bas-fond, d'autre part, la légitimité d'agir dans l'organisation et l'appropriation progressive des deux aménagements. Ces deux aspects nous paraissent fondamentaux pour la "suite des événements" à Gurga. En effet, quand la terre se fait rare, quand la répartition des terrains n'est pas forcément égalitaire, l'accès à de nouveaux espaces de culture peut constituer un fort enjeu économique. Quand, par ailleurs, la zone aménagée est présentée comme pourvoyeuse potentielle de gains nouveaux (par la commercialisation possible du riz), la terre devient un moyen de production "monnayable". Il devient alors pertinent pour certains, d'envisager la création de domaines fonciers, d'un système de contrôle de l'eau, ou l'emploi d'une main d'oeuvre.

Enfin, le fonctionnement hydraulique du MB et de la DF étant différents, les terres en amont des deux aménagements présentent des contraintes et des avantages différents. Le fait d'être bénéficiaire à la fois à la DF et au MB offre donc une gamme de choix techniques ou agricoles plus grande.

60. recherche d'espèces ou de variétés adaptées, techniques nouvelles de semis, désherbage, récoltes et stockage des grains

LEADERS

Dans toutes les procédures de division, de répartition, de négociation, d'échanges des parcelles, deux personnages se distinguent des autres. Le premier est Président du groupement des riziculteurs, le second en est le Trésorier. Nous pouvons constater qu'ils sont aujourd'hui les intermédiaires obligés entre intervenants extérieurs et paysans de Gurga.

Par leur passé migratoire ils ont en effet acquis des connaissances différentes, valorisées par le village à travers une reconnaissance sociale et économique, qui leur donne accès à un pouvoir particulier, essentiellement fondé sur la parole et l'intervention publique.

Tous les savoirs accumulés au fil des voyages et des emplois à l'étranger, leur permettent aujourd'hui de formuler rapidement ou d'une autre manière, tout discours venant de la part d'un intervenant : ils ont accès plus facilement que d'autres aux systèmes de sens allochtones.

Ils sont de ce fait logiquement désignés pour jouer le rôle de traducteurs.

Etant par ailleurs originaires du village concerné par les propositions techniques nouvelles, ils sont en droit de prétendre endosser les demandes et problèmes d'autres agriculteurs : "parler au nom de" c'est aussi "traduire pour"...

Leur habileté, leur disponibilité apparente et leur omniprésence les présentent rapidement comme des **hommes providentiels**, aussi bien pour les paysans que pour les interlocuteurs extérieurs au quartier ou au village : pour les uns et les autres, ils traduisent et transposent dans le langage nécessaire, toutes les préoccupations.

Pour les intervenants par exemple, ils sont capables de transmettre rapidement tout message conseil ou directive, sans exiger de réunions contraignantes et complexes...

De l'autre côté, bon nombre d'agriculteurs perçoivent dans ce statut une opportunité de se libérer des contraintes du projet : négociations, réunions de sensibilisation, confrontations, explications,...sont ainsi volontiers déléguées aux leaders, chargés dans ce cas de représenter leurs pairs.

Pour d'autres au contraire, les hommes providentiels sont trop impertinents, passant outre certains principes élémentaires, pour maintenir leurs prérogatives ; transgressant certaines règles du langage pour mieux manipuler le discours d'autrui ou faciliter à l'extrême sa restitution. Les affrontements sont fréquents lors des réunions, mais n'entament en rien pour l'instant le pouvoir des deux leaders. Car sans le savoir, les intervenants leur donnent une légitimité qui justifie le reste, en interprétant ou en présentant leurs stratégies d'adhésion comme des exemples à suivre. L'image qui leur est renvoyée est finalement celle de deux individus qui se mettent au service du progrès.

Interrogés sur leur rôle dans le projet, les deux leaders s'approprient volontiers certaines initiatives, et comblent leur discours d'une série d'images suggestives autour de l'Élection ou de la Fatalité de leur Destin..

Plus prosaïquement, ils voient dans le projet et plus largement dans toute activité liée à une institution de développement un moyen assez sûr d'agir pour le quartier ou le village, peu coûteux socialement et sans danger pour l'équilibre des forces politiques du quartier, si les intervenants sont maintenus à l'extérieur de toute négociation.

Se positionner comme leader et intermédiaire permet en fait d'éviter toute ingérence, aussi "innocente" soit-elle, des intervenants dans le système politique local. Mais cela permet aussi, d'un point de vue plus individualiste cette fois, d'accéder à une promotion sociale particulière, qui rend à peu près aussi influent qu'un animateur rural⁶¹.

Ce statut de leader confère le pouvoir d'intervenir à tous les niveaux de l'aménagement, de proposer ou d'imposer des règles de division des terres, de mettre en place un contrôle de la riziculture, ou de l'eau.

61. Ceci nous permet d'expliquer en partie la raison pour laquelle l'encadreur de Bidi est totalement absent, écarté, voire menacé, de toutes tractations ou initiatives, autour des aménagements de Gurga...

Par contre en prenant l'initiative d'exprimer leur adhésion au projet avant tous les autres agriculteurs ; en se définissant comme des intermédiaires providentiels ; en se constituant d'une certaine manière "entrepreneurs"⁶², c'est à dire volontaires et aptes à assumer les premiers le risque des innovations proposées ; ils ont fait du succès des essais techniques et agronomiques en amont des deux aménagements, un enjeu du maintien de leur crédibilité mais surtout de leur pouvoir. L'importance des risques, leur manque d'assurance en matière de maîtrise de l'eau du barrage ou de la riziculture, justifient forcément certaines stratégies de leur part, qui se manifestent pour la plupart dans le discours : jeu sur deux systèmes de sens, où l'auditoire est à la fois consciemment dominé et offensé ; manipulation du langage et des langues (français/mooré), où ni les agriculteurs, ni les interlocuteurs étrangers ne peuvent intervenir... L'insolence pour les uns est intelligence pour les autres.

Les différentes expressions que nous avons pu relever parfois⁶³, montrent qu'en jouant sur les règles d'expression⁶⁴, les codes de langage, et la plaisanterie⁶⁵ ils évitent au bout du compte de se positionner clairement, ou de manière définitive, par rapport à une initiative ou un problème. Certains de leurs discours, lors des réunions, démontrent clairement encore que leur popularité l'emporte largement sur toute initiative concrète. La première découle de leur position et de leurs acquisitions socio-économiques, elle assure leur promotion, ils sont enclins à ne pas y renoncer ; s'ils sont dénués de la seconde c'est bien parce qu'au bout du compte et comme les autres, ils sont placés dans une situation d'apprentissage : l'initiative dans un processus presque inconnu relève pour ainsi dire du défi.

Leurs pratiques sont quant à elles le reflet d'un positionnement autoritaire et ambigu. Par exemple, en attribuant eux-mêmes certains droits d'usage du bas-fond (au groupement des femmes) ils occultent le problème de l'appropriation effective à long terme, de cet espace ; si la question est alors soulevée, ils la rejettent. Stratégiquement, ils paraissent adopter ici (momentanément sans doute) une double attitude : dans un premier temps ils agissent comme

62. au sens que donne la conception de Schumpeter.

63. au cours de réunions.

64. propres à la prise de parole en public

65. Par exemple : "il faut laisser tomber ce problème d'inondation (des parcelles). Tu n'as qu'à boire l'eau pour conserver ta parcelle sèche !" ou encore, à propos de l'attribution de parcelles nouvelles : "c'est le premier qui arrive qui sème".

s'ils avaient le contrôle des terres du bas-fond, comme si finalement le problème de l'appropriation foncière n'en était plus un. D'un autre côté ils occultent toutes tentatives de dialogue et de négociation à ce sujet : l'intégration dans leurs discours de questions foncières dévoilerait leur propre incapacité, malgré leur position dominante, à donner une solution, à maîtriser leur incertitude...Leurs ressources personnelles et sociales ne leur permettent pas finalement, dans ce domaine, de la contrôler et donc de s'imposer objectivement aux autres agriculteurs.

L'ENJEU FONCIER DES AMENAGEMENTS

Les propriétaires du bas-fond ont accepté de prêter leurs terres pour les essais de riziculture. Ce n'est pas la première fois que certains d'entre eux "prêtent" des terrains de culture aux familles de Gurga.

Mais la situation est ici différente :

- Le système foncier mossi prévoit le prêt de terrains de culture entre agriculteurs. La procédure est réglementée autour d'un ensemble de négociations qui s'établissent directement entre les deux partis, c'est à dire entre le prêteur potentiel et l'emprunteur. Le contrat est oral et renouvelé régulièrement, par rencontres et dialogues informels. L'organisation est ici ancienne et souple bien que formalisée. L'un des propriétaires racontait : "toute la brousse était aux Rimaybe⁶⁶. Les terres se sont appauvries, les Rimaybe les ont laissées en partie, en les donnant aux Mossi. Aujourd'hui encore, les Mossi reconnaissent que les terres sont aux Rimaybe. En échange du prêt, les Mossi nous amenaient, après chaque récolte de mil, une partie de la récolte. Et les Rimaybe ont dit : n'amenez plus, on a du mil, travaillez, quand vous avez assez, laissez. Nous ne vous vendons pas nos terres, nous vous les prêtons. Une fois, des Mossi ont demandé une terre à cultiver. Les Rimaybe ont refusé car ils y cultivaient encore. D'autres Mossi sont venus dénoncer les premiers pour avoir finalement défriché nos terres (malgré notre refus). Ils sont effectivement venus plus tard nous demander pardon. Donc les Rimaybe les ont laissés travailler."
- Pour l'aménagement du bas-fond, ce ne sont pas des agriculteurs qui se sont adressés directement aux propriétaires. De manière plus complexe, les intervenants extérieurs et bailleurs de fonds ont organisé une réunion à laquelle ont été conviés les différents propriétaires des terres du bas-fond de Gurga, ainsi que quelques agriculteurs s'étant portés volontaires pour l'aménagement proposé. Propriétaires et paysans sont alors

66. Il est lui-même du groupe des Rimaybe. Le terme est un pluriel de Dimadjo, qui désigne les anciens esclaves des Peuls.

perçus par les divers intervenants comme les représentants présents d'une communauté précise, définie elle-même et globalement comme un interlocuteur, dont la position ou les réactions détermineront des contraintes ou au contraire des opportunités pour la réalisation du projet.

La réunion est dominée par une condition⁶⁷ : la construction de la DF et plus tard du MB n'est possible que si les propriétaires acceptent de prêter la terre à un groupe de paysans de Gurga qui s'engage de son côté à ne cultiver que du riz sur cet espace nouvellement mis à sa disposition. Logiquement, pour que la condition ait été favorablement reçue, les intervenants ont dû, à travers leur langage, entraîner le plus grand nombre dans le sillage de leurs thèmes ou de leurs préoccupations et pour cela les relier aux aspirations matérielles qu'avaient exprimées fréquemment les paysans rencontrés au préalable.

En face de ce groupe homogène⁶⁸ d'intervenants, deux groupes distincts : les propriétaires d'un côté, les paysans de Gurga volontaires du projet de l'autre, apparemment unis à travers le discours des intervenants par une même conception foncière...

L'organisation des négociations est en fait ici nouvelle et empirique pour chaque groupe en présence ; mais surtout il est important de constater qu'elle est entièrement construite sur la condition posée par les intervenants.

Pour les uns, l'acceptation de ce contrat par les propriétaires est une condition de la mise en chantier du bas-fond. Pour les autres, la réalisation du projet de barrage et d'une rizière par les intervenants est une condition de l'allocation des terres à un groupe de cultivateurs.

Pour ces derniers enfin, la culture du riz en amont des deux aménagements et sur les parcelles tracées est la condition de leur maintien sur un espace qui ne leur appartient pas et dont ils n'ont pas fait directement la demande.

67. fermement exprimée par le principal bailleur de fonds, nous dit-on.

68. au moins d'un point de vue conceptuel...

A plus long terme l'intervention étrangère fonctionne pour les agriculteurs de Gurga comme un paramètre d'incertitude face au devenir possible du contrat de prêt des terres du bas-fond. En effet, ils n'ont pas directement dirigé la négociation qu'il s'agisse de l'emprunt, de la délimitation du terrain alloué ou de la durée effective du prêt. De plus, dans cette situation, leurs intérêts particuliers se sont obligatoirement effacés⁶⁹ au profit d'un projet collectif⁷⁰. Même si l'espace est divisé en parcelles individualisées, il est présenté dans une logique collective.

L'incertitude devant ce type de contrat particulier entre paysans se manifeste à travers les commentaires de toutes les personnes rencontrées.

On peut les résumer ici en extrayant les variations exprimées autour de la propriété des terres du bas-fond :

- les propriétaires n'ont pas eu de parcelles. Vont-ils ou non en demander ? ;
- les propriétaires ont préféré voir les résultats des essais ; ils vont sûrement se manifester bientôt pour avoir plus de parcelles ;
- les propriétaires vont peut-être, si nous réussissons, nous demander des contreparties ;
- ils vont un jour revendiquer leurs terres et ce ne sera pas bon ;
- ils ont été eux aussi servi quand ils l'ont désiré, ils en bénéficient comme nous, ils n'ont rien de plus à exiger ;
- ils sont indifférents à ces cultures de riz ; ils ne demanderont jamais une place ;
- ils ont été informés comme nous, ils ont été invités ensuite ; ils ne sont pas venus mais peut-être qu'ils vont être tentés ;
- ils vont finir par vouloir eux aussi cultiver du riz ici ; ce n'est pas un problème, il reste de la place ;

69. ils ont consenti ensemble au projet et donc aux conditions posées.

70. d'emprunt puis d'aménagement et enfin d'exploitation.

- ils ont été d'accord pour céder leurs terres ; ce qu'ils veulent, c'est comme nous : l'eau.

Ces commentaires nous renvoient en fait à différents propriétaires qui n'ont pas eu la même attitude vis à vis des aménagements : certains ont refusé de participer aux travaux et à l'attribution de parcelles. D'autres ont, au contraire, participé aux chantiers d'aménagement et ont mis en culture les parcelles qui leur ont été proposées.

Du côté des propriétaires eux-mêmes, l'unanimité est faite concernant l'accord pour les aménagements dans le bas-fond. Ils faisaient confiance, disent-ils, aux étrangers (présents sur le terrain, rencontrés plusieurs fois) qui "mesuraient et donnaient au fur et à mesure : c'est équitable car ils ne connaissaient personne en particulier." Ils ne se prétendent pas dépossédés de leurs terres ou même de certains savoir-faire agronomiques : "ils conseillent bien pour le désherbage, les sarclages. Avant les vieux donnaient ces conseils, les mêmes."

Seul l'un d'entre eux nous a exprimé le voeu de récupérer une partie de ses terres (là où il y a le plus d'eau, précisa-t-il), une fois la situation stabilisée.

Le recul observateur et presque sceptique des propriétaires contraste avec l'adhésion (au moins apparente) des agriculteurs qui cultivent aujourd'hui le bas-fond. Il reflète au moins leur position : l'accord donné oralement ne constitue en aucun cas un engagement irréversible.

Au bout du compte, la situation foncière actuelle se caractérise principalement par les points suivants :

- en ne définissant pas totalement les règles du jeu qu'ils introduisent, les intervenants renvoient, en quelque sorte, tous les protagonistes dos à dos en cas de litige.
- par ailleurs, si les propriétaires ne se sentent pas dépossédés, ils sont conscients du risque de "trahison" du contrat par les usagers.

- ces derniers perçoivent que la réalisation de la DF puis du MB entraîne une transformation des enjeux fonciers autour du bas-fond. En accédant à des parcelles de culture, à travers une réglementation floue et étrangère au village, il devient possible de tenter d'accéder à la propriété d'une partie du bas-fond en jouant sur la confusion des rôles de chacun et l'imperfection des règles.
- pour les leaders enfin, l'engagement des agriculteurs pour respecter le projet de rizière, sur les parcelles constitue indirectement l'une des conditions du maintien de leur crédibilité. C'est ainsi que l'on peut expliquer les formes autoritaires de leurs interventions⁷¹ fréquentes auprès de tous ceux qui tentent d'autres cultures que le riz.

71. toujours exprimées au nom des intervenants, d'ailleurs absents, dont les prénoms ou les sigles sont brandis comme des menaces...

L'ATTENTE DES UNS ET DES AUTRES

Le consentement des agriculteurs au projet d'essai de la riziculture s'exprime donc, en premier lieu, à travers le respect du contrat passé entre les propriétaires et les promoteurs du projet. Mais elle se heurte, nous l'avons vu, à une série de doutes et d'inquiétudes. Une certaine sécurité économique (succès de la récolte en riz par exemple), technique (maîtrise de la technologie) ou foncière, détermine en grande partie l'évolution des formes d'engagement autour de ce projet et de ses leaders actuels.

La recherche d'une sécurité dans le processus engagé par les aménagements transparaît dans les questions ou propositions comme dans certaines pratiques qui émergent aujourd'hui.

On expose donc ici une synthèse de toutes les formes d'expression recueillies, qui révèlent une attente particulière en regard des aménagements.

Elles sont organisées autour de 9 thèmes, présentés ci-dessous. Nous avons parallèlement compté la fréquence d'apparition dans le discours, de chacun de ces thèmes. C'est pourquoi le total des fréquences est plus élevé que le nombre d'individus interrogés : la même personne peut en effet exprimer diverses attentes en même temps, dans un même discours.

A chacun des thèmes évoqués correspondent des séries d'expressions et inversement : chaque expression d'une attente ou d'une demande (qu'elle que soit la formulation choisie par le locuteur) trouve sa place dans une des catégories thématiques que nous venons de construire⁷².

72. Le fait même de notre situation, toujours un peu ambiguë, d'enquêtrice sur un sujet lourd d'enjeux multiples, a sans doute joué dans les réponses obtenues. Sans pouvoir calculer cette marge d'erreurs relatives, l'on peut cependant la poser comme peu significative dans l'analyse des résultats compte tenu de l'importance des recoupements sur le terrain même, et de l'abondance de nos informations issues d'entretiens informels menés indifféremment par M. OUEDRAOGO ou moi-même.

Table 2: thèmes et fréquences d'expressions :

Synthèse des expressions par thèmes exprimés	Fréquence d'apparition
Nouvelles semences, variétés de riz	4
Suppléments d'engrais	2
Apprentissage du maraîchage	2
Nouvelles cultures autres que riz	2
Parcelles supplémentaires	1
Plus de conseils, d'encadrement	4
Mobiliser autrement les paysans	3
Améliorer la conservation de l'eau (dans le barrage)	16
Le projet doit continuer vers d'autres actions, activités	14

Parmi neuf thèmes, deux sont massivement évoqués : l'amélioration du stockage de l'eau et l'idée que les deux aménagements ne constituent finalement qu'une étape pour d'autres transformations de l'espace ou des techniques agraires, par des projets de même nature.

L'idée de changer radicalement de cultures, c'est à dire de remplacer le riz par autre chose, n'est émise que deux fois. Cette faible fréquence peut paraître contradictoire si on la confronte aux résultats de récoltes en amont de la DF et du MB depuis 1986 ou 1988. Elle ne l'est plus quand on sait que la condition même de conservation d'une parcelle est la culture de riz. Cette condition a été fermement posée au départ par les différents propriétaires ; elle a été confirmée plus tard quand certains individus se sont risqués à cultiver autre chose en complément ou en remplacement du riz.

Ces tentatives s'exercent après au moins deux récoltes, qui prouvent l'inadaptation du terrain à ce type de culture. En effet, l'espace amont n'est pas conçu globalement comme une rizière (dans ce cas on aurait mis sur pied un système de répartition régulière de l'eau) mais bien plutôt comme un espace hétérogène, en partie opportun pour tenter cette culture. Cet espace est lui-même variable d'une année sur l'autre en fonction d'une part de la pluviométrie (quantités et répartition des pluies sur l'hivernage), d'autre part des manipulations effectuées sur le batardeau : son retrait ou au contraire son maintien déterminent une quantité d'eau en amont du MB, c'est à dire en définitive une plus ou moins grande étendue de la zone inondée ou humectée, à chaque crue.

Au bout du compte, les observations agronomiques effectuées pendant toutes les campagnes depuis 1986 (en amont de la DF) et 1988 (en amont du MB) prouvent que seules certaines parcelles, parmi toutes celles qui ont été tracées au départ ou créées par la suite, sont objectivement adaptées à une riziculture de bas-fond. Ce constat répond bien à la logique de départ des intervenants : il ne s'agissait pas de lancer un projet d'amélioration des cultures de bas-fond⁷³ mais bien de constituer une réserve d'eau tout en créant un milieu expérimental pour ce type de riziculture. C'est bien ainsi que l'ont compris les propriétaires, qui font de ce projet expérimental une condition de leur prêt.

D'autres cultures que le riz seraient donc illégitimes pour les propriétaires, qui assisteraient d'une certaine manière (et c'est ainsi qu'ils l'expriment aussi) au "vol" de leurs terres par certains agriculteurs, le projet et l'intervention extérieure devenant des alibis.

Ainsi quand les propriétaires parlent de reprendre leurs terres ils font sans doute allusion aux parcelles non adaptées à la riziculture : trois années de récoltes l'ont largement prouvé quand ce ne sont pas les paysans eux-mêmes qui prennent l'initiative d'une autre mise en valeur de la parcelle dont ils disposent⁷⁴.

On peut maintenant croiser : l'importance des récoltes obtenues en riz (qui définit un emplacement favorable sur l'espace aménagé), le statut socio-économique de l'individu, avec le type d'expression, d'attente, formulée lors de nos entretiens.

Nous avons effectué ce petit exercice pour les bénéficiaires de parcelles en amont du MB, car c'est bien autour de lui que s'expriment le plus d'attentes et le plus d'enjeux⁷⁵.

73. ou d'accroissement des terres de culture par exploitation "rationalisée" d'un bas-fond...

74. Il est amusant, à ce stade de l'analyse, de constater par ailleurs que certains visiteurs étrangers, à la vue de cet espace, proposent spontanément de diversifier, d'étager les cultures, de planter même des arbres, dans une optique de rationalisation maximale du bas-fond, de ses potentialités apparentes...

75. les principaux étant d'ordre foncier et hydraulique.

Quand nous avons interrogé les agriculteurs sur les quantités de riz récoltées en amont du MB, nous leur avons aussi demandé d'exprimer un jugement de la forme : était-ce pour vous, une "bonne" ou une "mauvaise" récolte. Les catégories "bonne"/"mauvaise" récoltes sont donc elles-aussi extraites de notre corpus et non pas construites en vue d'un traitement qualitatif des résultats de la riziculture que seul un agronome peut objectivement effectuer.

Signalons enfin que ce que nous définissons, de manière un peu schématique sans doute, comme un statut socio-économique, intègre en fait, comme au début de ce travail, des données sur les activités non agricoles, la valorisation sociale de certains statuts religieux ou politiques, et le passé migratoire des personnes interrogées. Ce ne sont donc pas tant des résultats monétaires ou économiques qui définissent pour nous un certain statut socio-économique, mais un ensemble de critères sociaux empruntés au groupe rencontré.

Table 3: Récoltes et statut socio-économique :

Bonnes récoltes	Statut socio-économique	Groupe d'appartenance
12	Marabout à Gurga	aucun
15	Couturier + trésorier du GR	Groupe. Rizicult.
21	Commerce de bétail et céréales	Groupe. Naam (6S)
30	Commerce de cola	Groupe. Rizicult.
36	Commerce de bétail	Groupe. Naam (6S)
42	Embouche/ancien migrant	Groupe. Naam (6S)

Les individus ayant obtenu, à leur avis, de bonnes récoltes, en 1988 en amont du MB, sont peu nombreux : 6, parmi les 30 bénéficiaires de parcelles au MB⁷⁶. Ils exercent tous une activité non agricole qu'ils assument en hivernage comme en saison sèche. Les individus 15, 21, 30, 36 et 42 ont été ou sont encore des "voyageurs", soit pour effectuer ailleurs un travail rémunérateur temporaire, soit pour approvisionner ou diffuser leur commerce.

76. parmi eux, l'un des deux leaders. Le second prétend ne pas avoir obtenu de bonnes récoltes ; ses parcelles sont pourtant voisines de l'autre, et agronomiquement bien situées pour la riziculture. Doit-on attribuer sa réponse au refus d'aborder indirectement les gains retirés de la riziculture ?

Le marabout est une exception dans ce petit groupe : il n'est pas censé voyager, il n'est pas membre non plus d'un groupement. Sa notoriété, son pouvoir, sont fondés sur sa seule fonction religieuse valorisante et constitutive de réseaux de solidarité et d'échanges divers avec les autres résidents de Gurga.

Il est donc clair que ceux qui bénéficient réellement, concrètement (en termes de récoltes) du projet et des aménagements consécutifs sont aussi ceux qui bénéficient d'un statut socio-économique valorisé (et le plus souvent rémunérateur), qui en tirent une position relativement privilégiée dans le quartier, voire dans le village tout entier, caractérisée au moins par d'importants échanges de tous ordres avec les autres.

Les attentes exprimées par ce groupe se réfèrent aux thèmes suivants :

- * supplément d'engrais,
- * plus de conseils et d'encadrement,
- * mobiliser autrement les paysans,
- * le projet doit continuer vers d'autres actions et activités.

Les trois derniers thèmes ont en commun une notion (implicite ou explicite) : celle d'étape. Ces individus ont finalement consenti aux aménagement sans prendre de grands risques ; ils détenaient ailleurs de quoi répondre à leurs besoins économiques. Leur engagement dans les chantiers puis dans la riziculture, sans être réellement une manifestation d'adhésion totale, s'est trouvé d'une certaine manière "récompensé" à travers de bonnes récoltes. Ils sont donc prêts à poursuivre l'expérience avec les intervenants extérieurs en espérant tirer d'elle de nouveaux intérêts. Ceci explique en partie au moins leur appartenance à l'un des groupements masculins de Gurga.

Logiquement ce ne sont pas eux qui vont revendiquer une amélioration de la conservation de l'eau. La manipulation du batardeau est d'ailleurs à l'heure actuelle assumée par l'un d'entre eux. Maintenir l'eau dans le barrage, au risque de voir les parcelles inondées, ne contient pour eux aucun intérêt. Par contre une meilleure connaissance des manipulations possibles, des effets (à différentes périodes de l'hivernage) du retrait ou du maintien du batardeau, les intéressent. En

bref, tout ce qui a trait à une meilleure maîtrise de la gestion de l'eau dans le MB, constitue un intérêt immédiat pour l'appropriation de la technologie en question.

Tous ceux dont les essais de riz sur les parcelles ne sont pas concluants, s'orientent au contraire vers d'autres possibilités d'utilisation des aménagements. Ils défendent ainsi la vocation première (et classique) du MB : le stockage de l'eau, qui doit permettre un meilleur approvisionnement des familles pendant une partie de la saison sèche, qui doit par ailleurs entraîner un renouvellement des nappes souterraines, autorisant à court ou moyen terme le forage de puits peu profonds autour ou en aval du bas-fond.

Ils proposent aussi⁷⁷, pour pallier au déficit des récoltes en riz, la création de petits jardins maraîchers en aval du MB, entretenus par arrosages fréquents grâce à de nouveaux puits. Pour mener à bien cette initiative, ce groupe d'agriculteurs espère être soutenu financièrement puis matériellement par d'autres intervenants du développement. Le groupement des riziculteurs constitue dès lors une opportunité efficace⁷⁸ : sa reconnaissance administrative à l'échelle régionale lui donne un statut d'institution paysanne, qui par définition représente un interlocuteur privilégié pour tous les bailleurs de fond.

Toutefois, d'importants déficits pluviométriques, des luttes d'intérêts internes au quartier⁷⁹, une organisation encore nouvelle et mal maîtrisée du groupement, freinent le démarrage de ce type d'initiative.

Finalement, toutes les revendications paysannes, dans le cadre de ces aménagements, nous montrent clairement l'effet d'entraînement que peut avoir un tel projet. Ce que certains pourraient percevoir comme une "résistance" des agriculteurs n'est ici qu'une expression de leurs inquiétudes et de leurs doutes, et non pas une manifestation d'un conservatisme "rétrograde"...

77. suivant en cela l'exemple d'autres quartiers de Bidi

78. car il regroupe aussi de nombreux agriculteurs qui n'ont pas encore bénéficié de bonnes récoltes dans le bas fond.

79. celles que nous avons mentionnées : vocation réelle du MB, de la riziculture, organisation foncière,...

Par ailleurs, les revendications que nous définissons ici comme des attentes, s'intègrent dans une logique de nouveaux besoins. En effet, la situation d'aménagement, sa perspective évolutive, dictent une série de nouvelles aspirations, dont la réalisation dépend en majeure partie d'une intervention extérieure. En ce sens, on peut définir les agriculteurs de Gurga relativement à une situation de dépendance vis-à-vis de l'extérieur.

Toutes perceptions du projet comme une étape, révèlent quant à elles que les paysans ont totalement intégré la rationalité des aménageurs : ils ont saisi les objectifs à long terme des structures mises en place, les intérêts qu'ils pouvaient en retirer, d'un point de vue foncier, économique ou social (en terme de pouvoir) ; et à travers l'expression collective de leurs attentes, ils donnent à l'ensemble une légitimité qui joue à son tour comme critère d'action, comme "moteur" pour d'autres stratégies, même conflictuelles.

Les changements induits par l'aménagement en deux phases du bas-fond de Gurga, s'expriment aujourd'hui : par de nouveaux réseaux de relations ou d'échanges entre individus et entre quartiers ; par l'émergence de processus de créations individuelles ou collectives⁸⁰ ; enfin, par tout un jeu d'expressions et de rapports autour de l'apprentissage collectif de la riziculture et de la gestion de l'eau en amont du MB ; prouvant ainsi que les agriculteurs ne s'adaptent pas passivement aux circonstances actuelles mais au contraire jouent sur elles pour y définir de nouvelles opportunités individuelles ou collectives et dans le même temps diminuer le poids des contraintes objectives laissées par le projet.

CONCLUSION

Le projet d'aménagement du bas-fond de Gurga dans le village de Bidi ne s'insérait pas dans la catégorie des grands programmes de développement de la riziculture. Son originalité reposait sur un alliage d'objectifs de recherche et de développement rural.

80. la création de deux jardins maraîchers en 1990, sans aide financière ; la création par les femmes d'un petit espace collectif de riziculture ;...

Cette spécificité impliquait certaines orientations de la pratique qui rappellent, sans pour autant les reprendre, celles qu'adoptent généralement tous les autres projets de développement :

- le projet est défini en réponse à des besoins spécifiques, exprimés par les agriculteurs, mais ne s'en contente pas. De manière plus complexe, la **demande d'un barrage** par les habitants de Gurga est à l'origine d'un **projet de riziculture**, qui figure alors **comme condition d'accès...au barrage** : une manière de satisfaire tous les protagonistes en présence ;
- le programme s'appuie sur une certaine connaissance préalable du milieu physique et de la société, à travers les études de divers chercheurs de l'ORSTOM et de l'Université de Ouagadougou ;
- sa réalisation s'appuie sur une communauté définie par sa situation géographique dans le village et par ses origines historiques ;
- il s'adresse en priorité à des "chefs d'exploitations" traditionnels ;
- il se met en place à travers le principe du volontariat pour éviter une distribution autoritaire des parcelles ;
- il soumet le foncier à une manipulation, perçue comme une nécessité pour le succès de l'expérience : le terroir d'expérimentation est redistribué sans pour autant déposséder ses propriétaires légitimes ;
- il tient à garantir l'aval des propriétaires fonciers par la création d'une "clause" qui les protège : ne cultiver que du riz sur ces parcelles pour pouvoir en rester bénéficiaire ;

En outre, contrairement à bien des projets de développement de la riziculture, celui-ci ne prévoit pas la fourniture régulière et massive d'intrants ou d'encadrement technique, en échange desquels les agriculteurs s'engageraient à commercialiser leurs récoltes pour rembourser leurs emprunts d'investissement. A Gurga, les paysans sont simplement guidés au départ⁸¹, pour mener le travail agricole sur leurs parcelles. La production de riz n'est pas envisagée à l'intérieur d'un large circuit de commercialisation, mais les intervenants tiennent pour acquis dès le départ l'existence d'un marché local potentiel, pour l'écoulement des éventuels surplus de récoltes. Si deux ares de riz ne permettent pas réellement de créer des surplus significatifs, les intervenants voient dans cette culture supplémentaire un moyen pour les paysans d'économiser sur leurs achats de céréales, une partie de l'année.

Ce projet ne prévoit pas non plus d'organisation collective de la production. Le groupement des riziculteurs en est pourtant un produit. Mais ses objectifs encore mal définis semblent s'orienter vers la gestion de nouvelles initiatives bien plus que vers la production elle-même.

Il n'était pas question dans cette étude de faire une fois de plus le procès d'une opération de développement ou de chercher à définir ses oublis, lacunes et effets pervers. Les constats sont toujours les mêmes à quelques variables près, d'un ouvrage et d'une région à l'autre.

On a choisi par contre de considérer les résultats observables du projet comme des outils nouveaux avec lesquels les agriculteurs façonnent aujourd'hui de nouvelles pratiques dans le bas-fond, de nouvelles relations, de nouveaux savoirs, de nouvelles stratégies.

A la logique sociale précédant l'intervention⁸² s'est substituée une logique que certains économistes qualifieront de "moderniste", qui se manifeste à différents niveaux du social, dans des systèmes d'échanges, de comportements techniques et économiques nouveaux.

81. et encouragés par quelques aides ponctuelles : labour, engrais, la première année.

82. qui n'a de traditionnelle que le fait d'exister avant l'arrivée des chercheurs et aménageurs...

Par ailleurs, à travers cette étude se dégagent divers aspects de la société mossi à Gurga inséparables des stratégies mises en évidence :

- la stratification par âge et par sexe détermine des droits et des devoirs pour les uns et les autres ; elle légitime donc l'adoption de certaines stratégies et en interdit certaines.
 - les instances de contrôle propres à la société mossi⁸³ se sont profondément modifiées depuis deux décennies, à travers les actions de l'Etat, d'une part, les discours et décisions de la Révolution burkinabé d'autre part, les actions de développement et l'émergence de nouveaux modèles enfin. L'autorité politique et l'organisation foncières traditionnelles s'en trouvent perturbées, favorisant alors, et logiquement, la multiplicité des combinaisons stratégiques individuelles, comme autant de jeux sur les formes d'appropriation, d'échange, de manipulations,...
- La scolarisation par exemple, en se généralisant de plus en plus rapidement⁸⁴ au B.F, devient un vecteur populaire pour de nouvelles modalités de contrôle social et de nouvelles stratégies économiques. Les projets de développement trouvent alors un écho favorable à leurs propositions, auprès des strates de populations ayant pris du recul par rapport aux instances traditionnelles à travers leur scolarisation ou leurs migrations saisonnières. C'est parmi elles que se recrutent principalement les nouveaux leaders.
- la division sexuelle du travail continue de fonder certains principes, tels que le non accès au foncier, pour les femmes. La division du travail opère comme un déterminant de toutes les stratégies encore observées autour du projet que l'on a étudié (partage des tâches dans la riziculture, difficile accès aux parcelles, exclusion des bénéficiaires éventuels de la riziculture,..). Pourtant, les femmes expriment petit à petit un nouveau système de pensée qui remet progressivement en question l'ancien, fondé sur un contrôle strict de leurs activités et mouvements.

83. largement décrites par M. IZARD, en particulier.

84. sous la pression des initiatives de la Révolution en particulier.

La légitimité croissante de leur groupement⁸⁵ justifie et renforce leurs revendications actuelles.

Dans ce cadre, les actions de développement ne s'adressent pas à une collectivité "fixée" par la tradition, mais à un ensemble d'individus définis par des contraintes ou des intérêts différents par rapport au projet.

De fait, les aménagements ont à leur tour modelé de nouveaux réseaux de relations et d'influence, généré de nouvelles contraintes mais aussi de nouveaux axes de négociation, d'entente, entre paysans de Gurga ou entre différents quartiers.

L'ensemble peut être perçu comme une organisation évolutive, c'est pourquoi l'analyse ethnologique des modes d'appropriation⁸⁶ des aménagements ne s'arrête pas à cette étude. Elle peut être renouvelée, reprise, enrichie, dans une dynamique scientifique et humaine qui définit l'action collective d'un groupe, ses contraintes et ses opportunités, ses limites et ses responsabilités⁸⁷...

P. MAIZI

85. que reflètent la multiplication des adhésions formelles, puis des contacts avec les institutions nationales ou étrangères de développement.

86. le terme recouvre ici non seulement les modes d'apprentissage techniques mais l'ensemble des stratégies et relations sociales qui s'élaborent autour des aménagements.

87. "Puisqu'elle ne confirme pas le déterminisme sociologique commode, qui permet à l'acteur de chercher dans le système une excuse à ses échecs, l'analyse scientifique l'invite à découvrir, avec la marge de liberté dont il dispose, sa véritable responsabilité."
M.CROZIER, E. FRIEDBERG : L'acteur et le système ; éd. du Seuil ; 1977 ; p.388.